

## **Cession de ProcessFlows Ltd (UK)**

Paris, France – le 1<sup>er</sup> juin 2015. Avanquest (ISIN: FR0004026714) annonce la cession le 29 mai 2015 de l'intégralité de sa participation dans ProcessFlows Ltd (UK), filiale détenue à 100%, spécialisée dans la gestion de contenus d'entreprise, dans le cadre d'une opération de *Management Buy-Out* par certains managers de cette filiale, regroupés au sein de la société SHOO 605 Ltd.

Le prix de cette cession s'élève à 4 millions d'euros qui ont été versés le 29 mai 2015. Ce montant pourra être augmenté de 2,35 millions d'euros supplémentaires, dans le cadre de compléments de prix qui seront dus à Avanquest en cas de réalisation de certains objectifs par ProcessFlows dans les années à venir. Le paiement de ces compléments de prix interviendra, le cas échéant, en plusieurs versements annuels successifs jusqu'en 2018.

Cette cession s'inscrit dans le cadre du repositionnement stratégique d'Avanquest depuis l'arrivée de M. Pierre Cesarini, Directeur Général du Groupe Avanquest. Ainsi, après les cessions des participations détenues dans le capital d'Arvixe LLC et de Emme SA finalisées respectivement le 31 octobre 2014 et le 31 mars 2015, le groupe Avanquest poursuit son recentrage vers les activités en progression (à savoir la création digitale et les objets connectés) tout en se désengageant des activités non-stratégiques qui ne s'inscrivaient pas dans ses objectifs de développement à long terme.

Les fonds résultants de la cession de ProcessFlows seront affectés à l'activité courante d'Avanquest et viendront s'ajouter à sa trésorerie, sans que la déclaration sur le fonds de roulement figurant dans la note d'opération publiée par Avanquest le 11 mai 2015 sous le visa AMF n° 15-184 ne soit remise en cause, celle-ci restant négative. En effet, la déclaration sur le fonds de roulement a été établie dans le prospectus sur la base d'une hypothèse d'activité a minima.

La cession de ProcessFlows vient donc s'ajouter à l'opération d'augmentation de capital en cours jusqu'au 5 juin 2015 qui reste nécessaire afin de permettre d'assurer le financement d'Avanquest sur les douze prochains mois et la mise en place de sa nouvelle stratégie.

CODES